

SUBVENTION
REGIE GRAVELINOISE DES EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

Monsieur Christian DEVOS, rappelle au Conseil Municipal que la Ville a confié la gestion et l'exploitation de Sportica et de ses annexes à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs depuis le 1^{er} mai 2010.

Le bâtiment principal de Sportica a été détruit le 25 décembre 2023 et la RGESL a dû et doit encore gérer les conséquences de cet incendie. La RGESL a ainsi été contrainte de présenter un Plan de Sauvegarde de l'Emploi et doit toujours également faire face aux diverses répercussions sur ses engagements contractuels, ses activités et son organisation.

Malgré ce sinistre, la Ville demande à la RGESL d'assurer une continuité des activités qui peuvent être maintenues. Elle impose également toujours des contraintes de fonctionnement liées à l'accès gratuit des équipements sportifs par les associations. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles peuvent utiliser gratuitement la salle dédiée aux arts martiaux (anciens locaux de l'espace roller transformé en dojo). Cette occupation par les associations est estimée à près de **1 232 heures** pour l'année 2025, comprenant les créneaux d'entraînement journaliers et compétitions.

Aussi, compte tenu de l'ensemble des contraintes particulières de fonctionnement et des contraintes conjoncturelles, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder pour 2025 à la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs une subvention d'un montant de **472 016 €, dont 172 016 € au titre du cinéma**, conformément à l'article L. 2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet le subventionnement des cinémas réalisant une moyenne hebdomadaire inférieure à 7 500 entrées.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

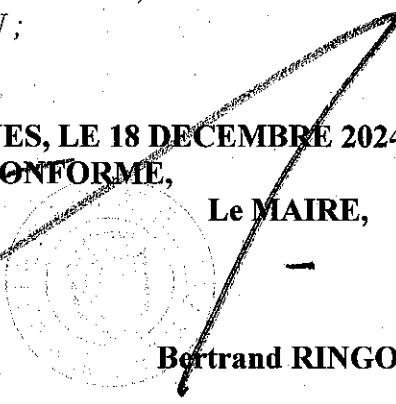
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise la signature de la convention à intervenir pour le subventionnement du cinéma ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65736222** - Fonction 3 – Sous-fonction **3254** du Budget et pour la subvention pour le cinéma à l'Article **65748** – Fonction 3 – Sous-fonction **317** du Budget ;
- *Ne participent pas au vote : Bertrand RINGOT, Marylène BEAUSSART, Christelle DENEUVILLE, Julien VEYER, Daniel WILMOT, Claudine BARBIER, Alain BOONEFAES, Karine VANDERSTRAETEN ;*
- **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.